

COMPTE-RENDU

CONSEIL EXECUTIF

1^{er} OCTOBRE 2020



Présents : BARILLERE Jean-Marie (CNIV/CIVC), BARRIAT Paul-André (IVBD), BERNARD Michel (CNIV), BOVA Fabien (CIVB), BREBAN Jean-Jacques (CVIP), CARRERE Michel (IVSO), CHAPOUTIER Michel (UMVIN), DE LARQUIER Jean-Bernard (CNIV/CNPC), DE LORGERIL Miren (CIVL), DUTOIR Jean-Martin (Inter Loire), FARGES Bernard (CIVB), FLOCH Claire (CNPC), FORGEAU Joël (Vin & Société), GRAVEGEAL Jacques (Inter Oc), JACQUEMOT Christelle (Vin IGP), LEGRAND Olivier (CIVL), LEPRESLE Krystel (Vin & Société), MARTINOD Alexis (CIVS), NAULIN Sylvain (Inter Loire), OZANAM Nicolas (UMVIN), PAJOTIN Valérie (ANIVIN), PELLATON Philippe (Inter Rhône), PELLEGRIN Jean-Claude (Intervins Sud-Est), PERRIN Vincent (CIVC), PETTERMANN Didier (CIVA), RAVOIRE Roger (Intervins Sud-Est), RIOU Christophe (CNIV/IFV), ROCQUE Anastasia (CNIV/IFV), ROSAZ Eric (Inter Rhône), TESSON Eric (CNAOC), TINTANE Serge (Anivin), VANIER Christian (BIVB), FRANJUS-GUIGUES Dorothée, IMBERTI Marie-Henriette, CHANEL Floriane et AGOSTINI Jérôme (CNIV)

Ce Conseil exécutif se tient en visioconférence, conformément aux recommandations de l'État.

Jean-Marie Barillère souhaite la bienvenue à Olivier Legrand, nouveau directeur général du CIVL.

1. DECISION DE L'AUTORITE DE CONCURRENCE SUR LES VINS D'ALSACE

Le 17 septembre 2020, l'Autorité de la concurrence a rendu une décision condamnant l'AVA, le GPNVA et le CIVA à une amende très lourde.

Pour rappel, l'Autorité a poursuivi les organisations sur deux griefs :

- L'AVA, le GPNVA et le CIVA se seraient concertés sur le prix du raisin au sein de la commission paritaire du CIVA ;
- L'élaboration et la diffusion annuelle par le CIVA d'un « prix indicatif du vin fait » constitueraient une pratique dont l'objet présente un caractère anticoncurrentiel.

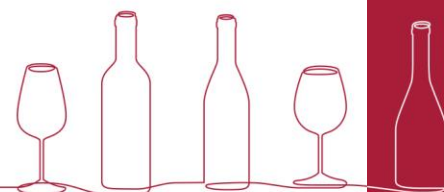
L'Autorité considère ce second grief comme une infraction établie alors même que la réglementation européenne et la Loi Egalim prévoient de manière expresse que les interprofessions peuvent publier des indicateurs de prix constatés sur le marché.

Le Conseil exécutif confirme le soutien du CNIV au CIVA dans les suites qu'ils pourront donner.

Il est rappelé aux interprofessions de suivre la réglementation dans leurs échanges, qui doivent être sur les prix constatés, et dans l'élaboration d'indicateurs économiques. Cette décision vient appuyer l'importance du travail conduit dans le cadre de la réforme de l'OCM, en particulier s'agissant de la sécurisation de la capacité des interprofessions à élaborer des clauses de partage de la valeur ajoutée.

2. REFORME DE L'OCM

Les deux amendements d'intérêts que sont les délais de paiement et l'intégration d'une exception aux règles de concurrence sont présentés au Conseil exécutif. Ce second amendement est d'autant plus important au regard de la décision de l'Autorité sur les pratiques alsaciennes, et l'incohérence de cette position vis-à-vis de la Loi Egalim.



Il est rappelé que si le travail du Cniv se poursuit auprès des décideurs européens, il est nécessaire d'avoir l'appui des organisations professionnelles européennes.

3. POURSUITE DES REFLEXIONS SUR LES OBJECTIFS DU CNIV

Suites aux échanges sur les priorités du Cniv lors du Conseil exécutif du 11 septembre, il est rappelé aux interprofessions d'apporter leurs contributions et remarques sur le travail avant ou pendant la **prochaine réunion du 22 octobre**.

Les membres du Conseil exécutif sont notamment invités à réagir sur les principes de constitution des grilles de financement du Cniv, qui doivent être le plus clair et le plus simple possible.

Jean-Marie Barillère va poursuivre le travail sur les grilles avec Marie-Henriette Imberti, et se tient à l'écoute des interprofessions pour toute forme d'amélioration.

Concernant le schéma de travail sur la structuration de la fédération des régions vinicoles, envoyé aux interprofessions le 30 septembre, il est rappelé qu'il s'agit d'une première piste de réflexion, et qui sera sans aucun doute révisée ou enrichie, à la suite des remarques attendues des interprofessions régionales, comme, par exemple, le chiffre des 2/3 pour les prises de décision.

Les éléments soumis à réflexion future pourront porter notamment sur les points suivants :

- Les règles de calcul pour les grilles de financement du Cniv,
- La règle de prise de décision aux deux tiers,
- Le schéma d'organisation de la fédération,
- La définition des missions aux commissions issues de la fédération et organisations nationales ;
- Les conditions d'engagement dans la fédération.

4. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

Michel Bernard, Trésorier du Cniv, rappelle au Conseil exécutif que le travail sur l'amélioration des présentations budgétaires et comptes du Cniv est en cours et sera présenté à la réunion du 22 octobre. Il est proposé que le budget de fonctionnement soit présenté sur les mêmes bases qu'en 2020, en prévoyant des provisions pour les recrutements à venir. Il est également précisé que le budget dépérissement sera revu fortement à la baisse, certainement une économie de 500 000 €. Nous ignorons à ce soir la tenue ou non du Salon de l'Agriculture 2021¹

Il est rappelé au Conseil exécutif que le budget 2021 sur les études économiques a été préparé et finalisé par la Commission économie, et que les interprofessions devront se positionner.

¹ Le 15 octobre, Jean-Luc POULAIN, Président du Centre national des expositions annoncera l'avenir du Salon de l'agriculture pour l'année 2021.



5. QUESTIONS DIVERSES

i. Projet de calendrier 2021

Un projet de calendrier des réunions pour l'année 2021 a été transmis aux Interprofessions, se composant de réunions en présence ainsi qu'en visioconférence. Les membres du Conseil exécutif sont invités à réagir sur cette proposition.

ii. Eléments d'informations sur les suites du CASDAR

Suite à la décision du Conseil exécutif du 10 septembre, un groupe de travail animé par Bernard Farges s'est réuni le lundi 21 septembre.

Christophe Riou rappelle au Conseil exécutif le fonctionnement de la taxe CASDAR, le budget que cela représente et la contribution de la viticulture².

Bernard Farges présente les réflexions du groupe de travail dédié au Conseil exécutif. En partant du préambule qu'il faut garder un institut technique fort pour la vigne et le vin, trois phases ont été identifiées :

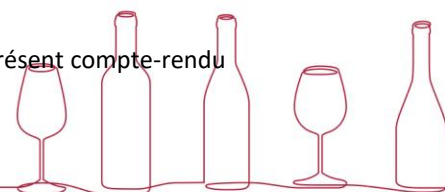
- Conduire une action avec les différentes parties prenantes de la filière auprès du Gouvernement et des Parlementaires afin d'obtenir des garanties pour le budget 2021 face aux enjeux de notre filière.
- Demander plus de visibilité aux Pouvoirs publics sur le financement de la recherche et développement en agriculture, et rappeler les enjeux liés à l'innovation et la recherche pour assurer la transition écologique.
- Optimiser l'organisation de la filière selon la décision qui sera prise sur l'avenir du CASDAR (dans un premier temps, cette phase sera une phase de réflexion interne à la filière).

Le Conseil exécutif valide la feuille de route et le rapprochement vers toutes les organisations professionnelles de la filière pour solliciter les Pouvoirs publics et les parlementaires. En parallèle, le Cniv va préparer un projet de courrier commun à destination de l'ensemble des députés.

iii. Vin & Société

Suite à la réception d'un Courrier de Vin & Société adressé à Jean-Marie Barillère, il est rappelé que ce sont aux financeurs de prendre les décisions dans les instances. Le cadre des relations avec les organisations professionnelles devra être déterminé lors de nos prochaines réunions.

² Le support de présentation est envoyé aux membres du Conseil exécutif avec le présent compte-rendu



iv. Point sur l'aménagement des locaux

Afin de s'adapter au contexte et pour donner suite aux différentes réunions de l'ASAV avec les architectes, il est proposé de ne pas déménager mais opérer un aménagement minimum des locaux Ménard, afin d'avoir à disposition plusieurs salles de réunion et des bureaux de passage pour les professionnels.

Le Conseil exécutif valide la baisse du budget dédié à l'aménagement des bureaux. Le montant total des travaux ayant été estimé à 100 000 € à charge du Cniv.

